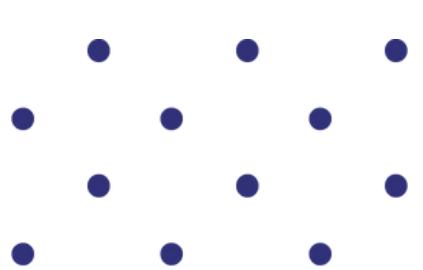


Webinaire France ruralités : Mesure mobilités Présentation du fonds AOM rural Mardi 13 février de 14h à 15h

Présentation des mesures
France ruralités

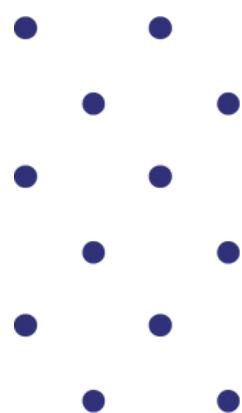




Introduction

Dominique
Consille

Directrice des
programmes Action cœur
de ville et Petites villes de
demain, Agence
 Nationale de la Cohésion
des Territoires



Déroulé

I. Présentation de la mesure mobilités

Elodie Bourgeois

Cheffe de projet référente mobilité rurale et solidaire, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités

2. Rappel des sujets mobilités mobilisables en plus de la mesure mobilités

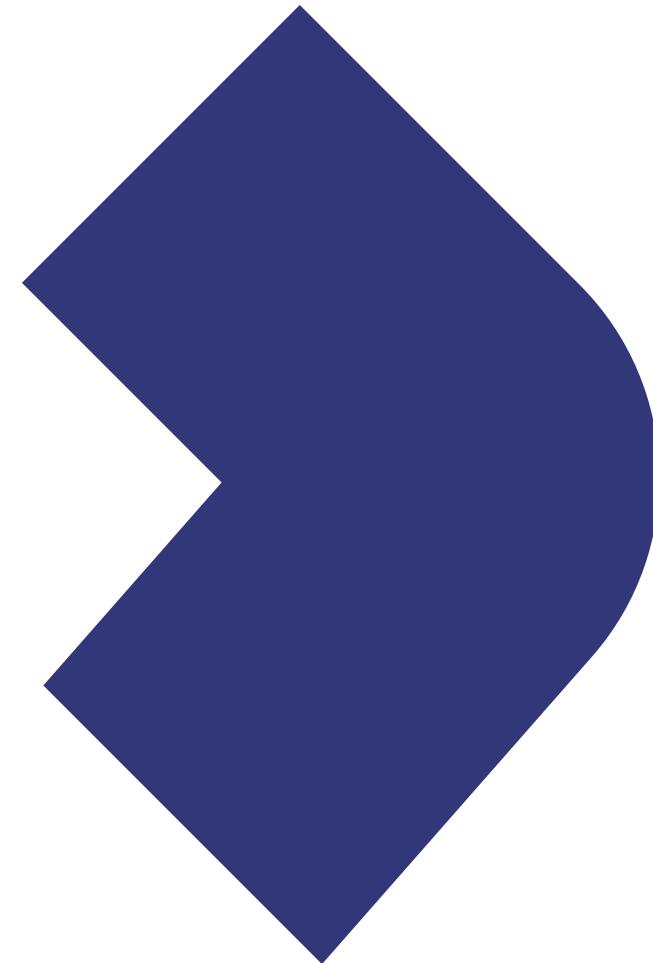
David Armellini

Chef de projet - mission Ruralités, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

3. Questions/ réponses

Présentation de la mesure mobilités

2



Elodie Bourgeois

- Bourgeois
- Cheffe de projet référente mobilité rurale et solidaire, Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer



LE FONDS VERT

pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE
NATION
VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer



UN NOUVEAU FONDS POUR DÉVELOPPER LES
MOBILITÉS DANS LES TERRITOIRES RURAUX :
MESURE « DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES EN ZONES
RURALES »

Principes du Fonds vert

- Le Fonds vert s'adresse prioritairement aux **collectivités locales pour accompagner des projets de transition écologique**
- La gestion est déconcentrée aux préfets de département avec un objectif de **simplicité et de facilité d'accès**
- **3 axes d'intervention :**
 - **Axe 1 : renforcer la performance environnementale**
 - **Axe 2 : adapter les territoires au changement climatique**
 - **Axe 3 : améliorer la qualité de vie**
 - Développement du covoitage → mesure d'accompagnement du plan covoitage
 - Accompagner le déploiement des ZFE-m
 - Développement des mobilités durables en zones rurales → mesure d'accompagnement du plan France Ruralités
- Appui à l'ingénierie

Mesure « mobilité » du plan France Ruralités

Enjeu : Acccompagner les collectivités en zones rurales dans le déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire pour répondre à l'utilisation massive et à la dépendance à la voiture individuelle.

Ambition :

- Doter chaque territoire rural d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable d'ici 3 ans.
- Soutenir les EPCI ruraux pour qu'ils mettent en place un bouquet de service de mobilité adapté aux besoins de leur territoire et en faveur d'une mobilité alternative à la voiture individuelle et accompagner les populations les plus fragiles de ces territoires dans leurs déplacements.

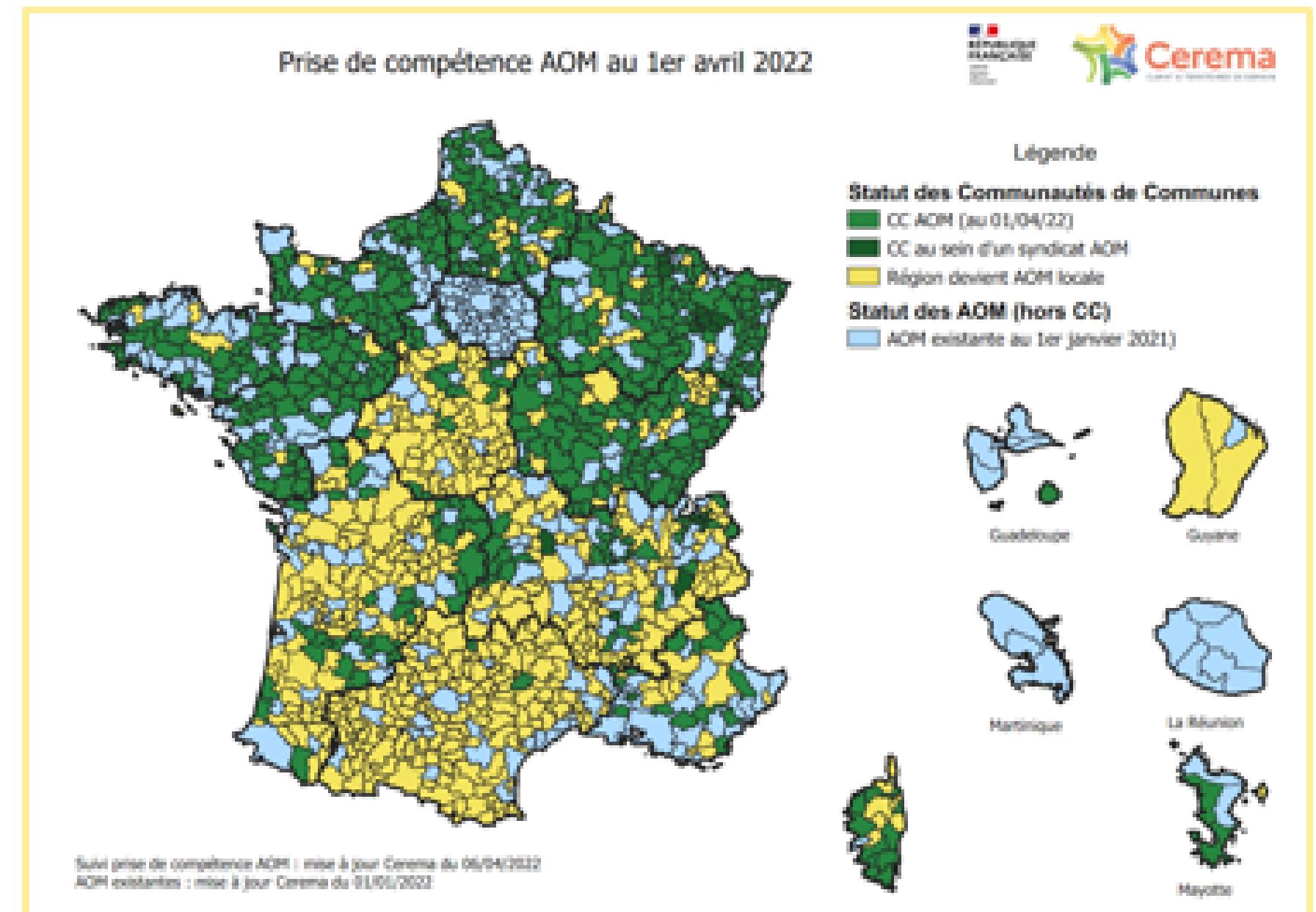
90M€ sur trois ans (2024 – 2026)
30M€ mobilisables en 2024 via le Fonds vert
Financement de stratégie mobilité, services de mobilité locaux (investissement et fonctionnement)

Modalités de la mesure

- **Enveloppe allouée par le Préfet de Région aux Préfets de Département sur la base de l'enveloppe notifiée par la DGALN début 2024**
- Instruction au niveau local par les **Préfets de Département** sur la base des cahiers d'accompagnement
- Le préfet de département procède à la sélection des projets lauréats et à la détermination du montant de la subvention attribuée, après instruction par les services déconcentrés de l'Etat-DDT(M) en lien avec la DREAL/DEAL.
- L'ensemble des informations, démarches de dépôt des demandes de subvention s'effectuent via **Démarches Simplifiées** sur la plateforme **Aides Territoires**
- Vous pouvez contacter la **cellule régionale d'appui en ingénierie France Mobilités** (retour d'expériences de projets de mobilité, ressources techniques « métier »,...)

Mobilité pour tous et dans tous les territoires

- Une mesure qui s'inscrit en continuité de la **LOM**, la **loi d'orientation des mobilités**, qui vise à doter tous les territoires de solutions de mobilité en particulier les territoires ruraux.
- La LOM a mis en responsabilité une collectivité pour développer une offre locale de mobilité.
- Au 1^{er} juillet 2021, les **communautés de communes** sont devenues **autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** à défaut la Région, déjà AOM régionale, devient AOM locale.
- La moitié des communautés de communes a pris la compétence d'AOM, pour l'autre c'est la Région



Type de projets soutenus

- Volet 1 : Élaboration d'une stratégie de mobilité / d'un plan de mobilité simplifié (PDMS) / assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Volet 2 : Création d'un service ou d'un bouquet de service de mobilité de proximité (dont achat de petits véhicules), animation de solutions de mobilité / conseil à l'utilisation de services

- service de transport à la demande (TAD) ou navette régulière y compris autonome
- service de mobilité partagée : autopartage, scooter en libre-service ou service innovant de mutualisation de véhicules
- service de mobilité en libre-service / prêt de vélos - vélos à assistance électrique (VAE)/veh. intermédiaires
- service de mobilité solidaire notamment transport d'utilité sociale (TUS)
- services et infrastructures pour le covoiturage (*cf. mesure fonds vert : covoiturage)
- système numérique d'aide aux déplacement (information voyageur / mobilité multimodale)
- conseil à la mobilité
- service innovant et durable de mobilité



Nature des dépenses

Les coûts d'études :

Ex : élaboration d'un plan de mobilité, assistance à maîtrise d'ouvrage pour un service

Les coûts d'investissements :

- Travaux d'infrastructures
- Matériel roulant (plafonné à 150 000€ par porteur de projet)

Les frais de fonctionnement du service de mobilité

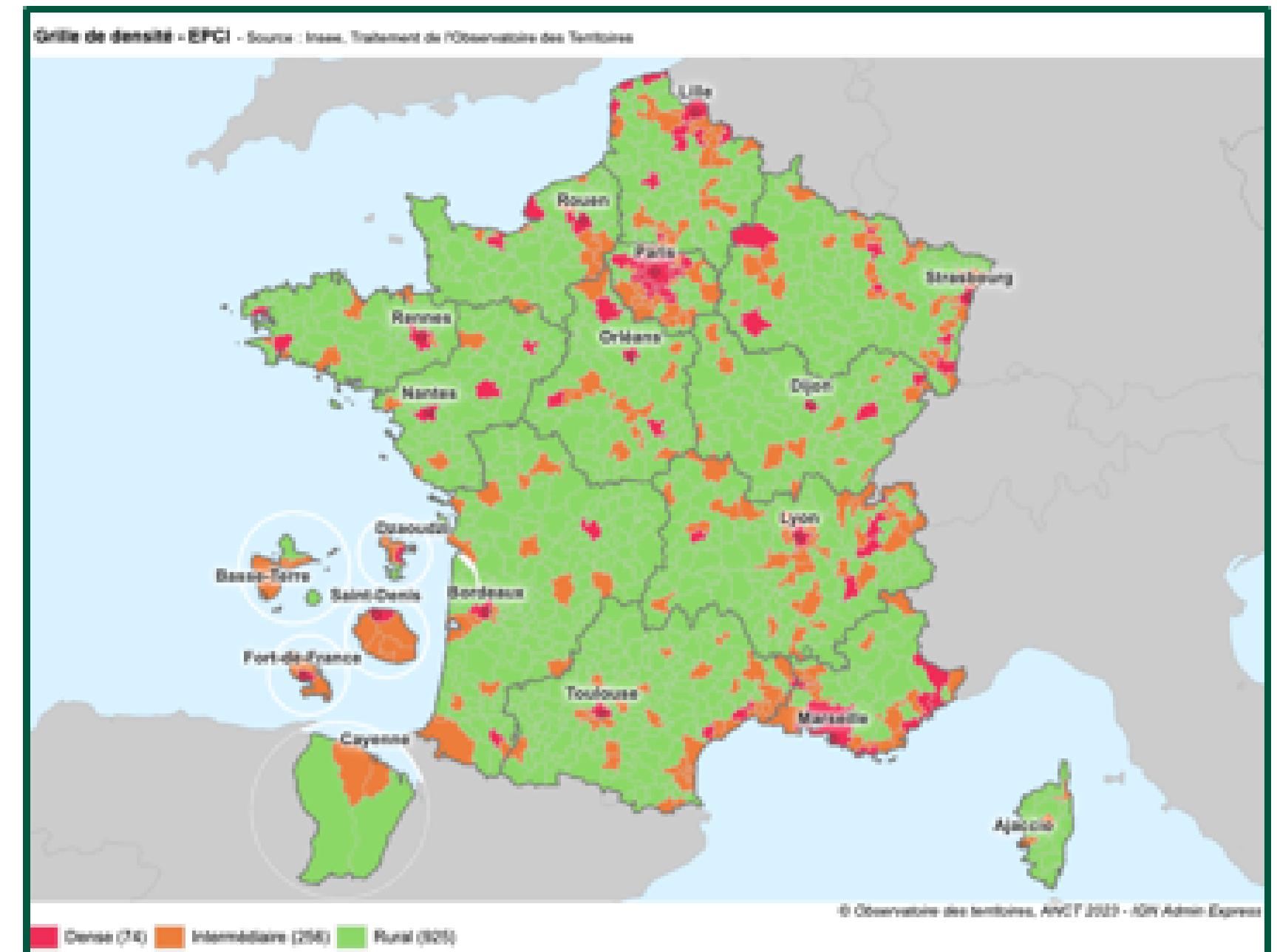
équivalent à deux années de fonctionnement maximum

Mobilisation possible de la mesure ingénierie du fonds vert pour financer la chefferie de projet

Projets éligibles : 2 conditions

- **Projet porté par l'AOM locale** : une collectivité, un groupement, un établissement public ayant le statut d'autorité organisatrice de la mobilité locale (L.1231-1 du code des transports) ou ayant une délégation de compétence (AOM de second rang) (cf. base des données AOM).
- Projet situé dans un **EPCI en zone rurale** (cf. Observatoire des Territoires)
 - + communautés de communes AOM de densité intermédiaire pour accompagner toutes les CC qui sont devenues AOM.

983 territoires d'EPCI éligibles au fonds

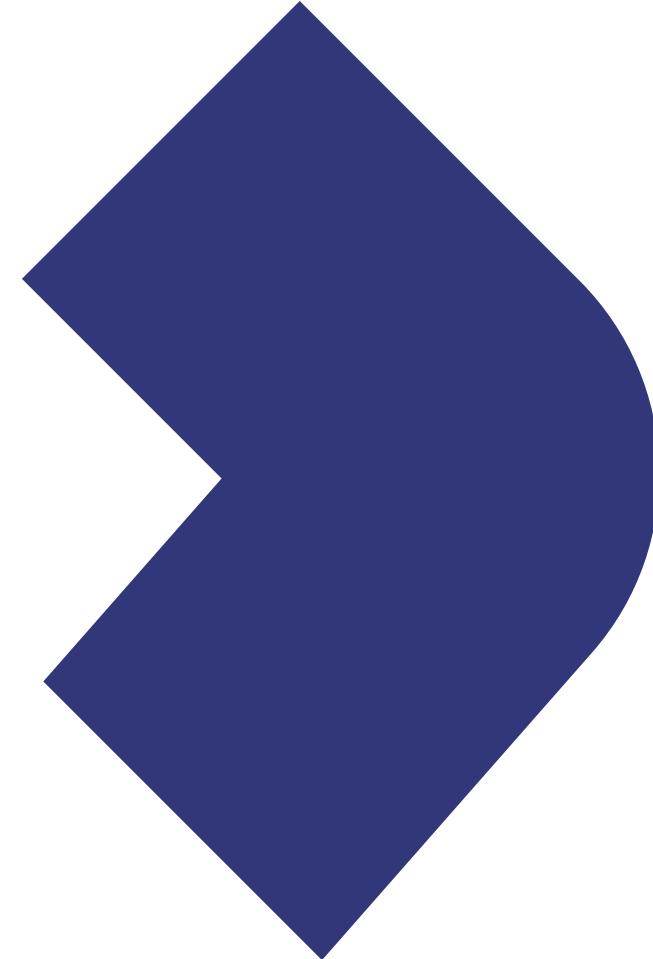


Porteurs de projets

- **Les AOM :**
 - **selon les régions**, ce seront majoritairement des **communautés de communes ou la Région** qui sont AOM. Quelques communautés d'agglomération. + *cas spécifique (Ile de France Mobilités/SYTRAL/Outre-mer)*
 - Un soutien modulé. Plafond d'aides :
 - Communautés de communes -> 50%
 - Régions/Communautés d'agglomération -> 20%
- Les **communautés de communes non AOM peuvent être éligibles** en tant que AOM de second rang c'est-à-dire que la Région leur **délègue** sa compétence pour le projet.
- **PETR/Syndicats** sont éligibles qu'ils soient AOM ou qu'ils agissent pour le compte de leur membre par délégation.
- Les communes ne sont donc pas éligibles (sf cas spécifiques, mutualisation des flottes).
- Les **projets associatifs ou privés** pourront bénéficier de ce fonds dès lors qu'ils sont conjointement portés et financés par une **AOM qui déposera la demande de subvention**.
- Les collectivités et leurs groupements des DROM **AOM** sont éligibles dès lors que le projet répond à la problématique de désenclavement de zones du territoire. L'éligibilité des projets ultramarins sera laissée à l'appréciation du préfet suivant les besoins et l'aménagement du territoire.

De l'Agenda rural à France ruralités solutions. Rappel des sujets mobilités mobilisables en plus de la mesure mobilités

3.



David
Armellini

Chef de projet - mission Ruralités,
Agence Nationale de la Cohésion
des Territoires



Agenda rural



181 mesures interministérielles / Un suivi et des indicateurs de réalisation

Dont le sujet mobilités :

Mesure n°	
111	Augmenter les ressources pour les autorités organisatrices de mobilités (AOM) – à savoir les communautés de communes ou à défaut la région
114	Encourager les solutions permettant de répondre à la mobilité du dernier kilomètre en les intégrant par exemple dans les contrats de réciprocité et en encourageant l'intermodalité
115	Favoriser les plateformes de mobilités en zones rurales en ouvrant des possibilités de financement par les collectivités au titre de leur compétence mobilité solidaire
117	Autoriser les autorités organisatrices des mobilités (AOM) à œuvrer dans le domaine de la mobilité solidaire pour les publics les plus isolés
118	Développer les simulateurs de conduite (DSR) – Missions locales rurales

Service ruralités ANCT

- **Un comité interministériel aux ruralités**
- **Des référents ruralités dans chacun des ministères**
- **Référents ruralités départementaux** – Sous-préfets d'arrondissement nommés à la ruralité et point de contact dans les territoires
- **Feuilles de route départementales pour la ruralité**
- **Des webinars thématiques** référents territoriaux/référents nationaux au rythme de 1 à 2/mois
- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, foyers ruraux, MRJC, associations en soutien au commerce rural, associations culturelles ...)
- Co-pilote du [**Réseau National Agricultures et Ruralités - RNAR**](#) (anciennement réseau rural national) avec le MASA et l'Association Régions de France. FEADER et territoires
- Le service ruralités de l'ANCT est aussi un point de contact pour les différentes questions des collectivités et des associations.

Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local
(Fédération Nationale Familles Rurales, Réseau Agil'ESS, Propulseo, réseau de Cocagne ...)

Fédération Nationale Famille rurale :

Projets « **Pour de nouvelles mobilités en milieu rural, solidaires et durables dans une stratégie de changement d'échelle** ».
Prolongement des actions Rural Moov, Travail avec le Cerema sur de nouvelles solutions mobilités, accompagnement de projets locaux conduits par exemple avec l'APF France handicap dans l'Indre pour rendre accessible les JO aux personnes en situation de handicap...

Localisation :

9 régions : Auvergne-Rhône-Alpes : Loire, Centre-Val de Loire : Indre, Indre-et-Loire, Grand Est : Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Hauts-de-France : Nord, Pas-de-Calais, Ile-de-France : Seine-et-Marne, Normandie : Calvados, Manche, Occitanie : Hérault, PACA : Var, Pays de la Loire : Maine-et-Loire, Outre-mer : La Réunion, Martinique

Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, Réseau Agil'ESS, ...)

Réseau Agil'ESS :

Projet « **Mobilité solidaire et durable en ruralité : expérimentation de la location de véhicules électriques légers** »

Le projet vise à expérimenter la location de véhicule ayant un plus faible impact sur l'environnement : vélo à assistance électrique (VAE), scooter électrique et voiture électrique sans permis.

Ces véhicules ont une autonomie suffisante pour couvrir les trajets du quotidien, ils seront proposés aux personnes en situation de précarité accompagnée par les adhérents de l'association, afin de favoriser leur insertion.

Localisation : 5 Régions : Nouvelle-Aquitaine
Auvergne-Rhône-Alpes
Hauts-de-France
Pays de la Loire
Bourgogne Franche-Comté

Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, Réseau Agil'ESS, ...)

Réseau Cocagne :

Projet « MobiliCaravanes solidaires pour la démocratie alimentaire en grande ruralité. »

Paniers, Cuisines et Jardins

Organisation d'ateliers de cuisine à destination d'abord des populations précaires via la distribution de légumes mais aussi aux autres habitants du territoire. Le principe est bien celui d'une mobilité inversée, où la caravane se déplace au plus près des habitants des zones les moins desservies en services de proximité. Les produits des Jardins de Cocagne sont cuisinés sur place.

Des distributions de Paniers solidaires seront également effectuées.

Un 2nd volet repose sur l'aide au développement de potagers collectifs sur des espaces privés et/ou publics, avec un prêt de matériel et des ateliers pour jardiner ensemble.

Localisation : 8 régions

Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Centre-Val de Loire, La Réunion, Hauts-de-France, Normandie

Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local
(familles rurales, Réseau Agil'ESS, ...)

WIMOOV:

Projet **Terr'Moov : la Mobilité 100% rurale & 100% durable**

Une expérimentation à grande échelle sur 3 territoires ruraux pour démontrer l'impact d'une mobilité durable et choisie pour les habitants des zones rurales

Dispositif global de coordination de services de mobilité adaptés aux territoires ruraux et répondant aux besoins des habitants et aux nouvelles opportunités offertes par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).
Soutien du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion (DGEFP) pour les projets.

Localisation : Pays de Meaux, Ile de France

CC de Hesdin Les 7 Vallées, Pas de Callais

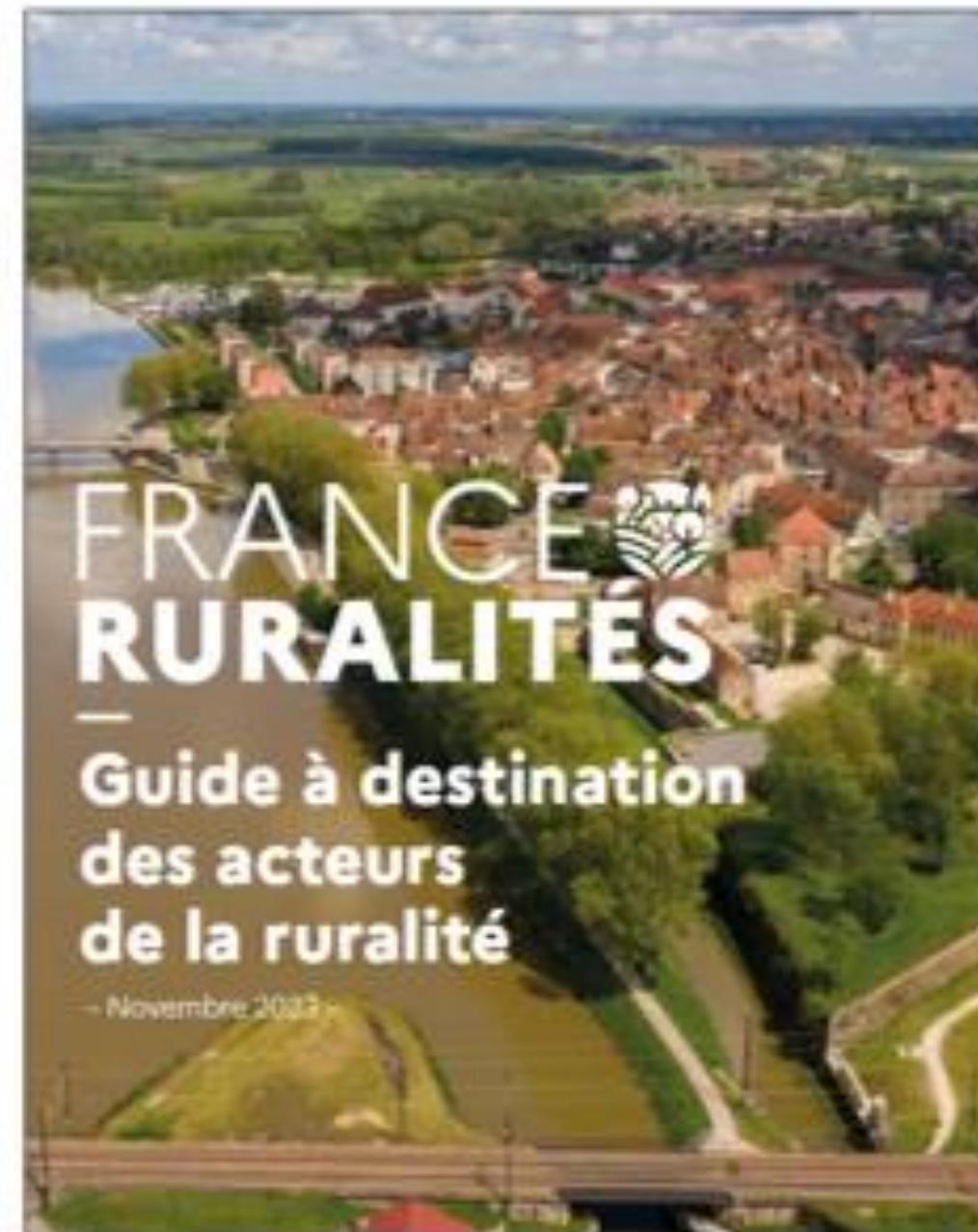
Communauté de communes Poher Communauté, Finistère

47 000 habitants visés au terme du projet sur 3 ans

Service ruralités ANCT

- **Soutien aux associations nationales** mais dont les réseaux œuvrent concrètement au local (familles rurales, Réseau Agil'ESS, ...)
- Soutien aux mobilités dans le cadre des 2 AMI relatifs à **l'égalité femmes-hommes dans les territoires ruraux**
Différents projets mobilités soutenus par les CIDFF en lien avec les Maisons France Service.
- **Accès aux droits** / Actions CIDFF-permanences France services / Point itinérant dans les territoires ruraux les moins accessibles en services / Permanences juridiques
- **Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes** / Subventions aux associations – réseau CIDFF
- **Autonomie économique et insertion des femmes en milieu rural** / Ateliers, formations CCI, accompagnements spécialisés et animations territoriales

Un guide présentant les modalités de déploiement des mesures France ruralités



 Je maintiens une offre de santé de qualité sur mon territoire

DÉPLOYER 100 MÉDICOBUS DANS LES TERRITOIRES RURAUX CONFRONTRÉS À DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS

OBJECTIFS POURSUIVIS

Organiser une offre de médecine générale ou de spécialité itinérante quand aucune solution alternative n'est possible.

Concrètement, le médicibus est un véhicule adapté et agencé pour la consultation médicale.

BÉNÉFICIAIRES

- Patients en difficulté d'accès aux soins, en priorité aux médecins traitants (MPT), en affection de longue durée (ALD), âgés.

DÉPLOIEMENT

ANCT d'apporter une **offre de soins de proximité** aux territoires ruraux tout des difficultés d'accès aux soins, n'ayant pas encore réussi par exemple à mettre en place une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou une autre forme d'offre de proximité permettant de renforcer et de maintenir des professionnels physiquement présents. Il est proposé d'organiser une offre de médecine générale ou de spécialité itinérante quand aucune solution alternative n'est possible.

Ce dispositif d'aller vers l'acteur des soins, le médecin traitant, au premier rang dans pratiquer les personnes en affection longue durée, les personnes âgées. (Et une solution au basculement des soins de première ressource, lorsque une autre mesure n'est possible (pédiatrie, consultation conforme aux règles en vigueur, déplacement du patient...). Cette offre doit s'inscrire comme une organisation complémentaire à l'**offre de soins existante** pour remédier aux patients dans un parcours de soins en charge et réaliser une consultation-médecine de première ressource.

MODALITÉS DE FINANCEMENT / TYPE DE DÉPENSES ÉLIGIBLES (INVESTISSEMENT, INGENIERIE, FONCTIONNEMENT)

Le projet sera cofinancé par les acteurs locaux. Le FFR (Fonds d'Intervention Régional) finance des actions et des équipements nécessaires par les agences régionales de santé. Il pourra être mobilisé pour l'aide au démantèlement et les charges de fonctionnement.

CONDITIONS/CRITÈRES D'ACCÈS À LA MESURE

- Projet situé dans les territoires ruraux au sens de la définition (ALD), concernant facile déplacement, nécessitant un FAI (fonds d'intervention prévention) ou FRC (fonds ressources en recherche) et forte proportion de patients en affection longue durée sans médecins traitant.
- Organisation complémentaire à l'**offre de soins existante** pour remédier aux patients dans un parcours de soins en charge et réaliser une consultation-médecine de première ressource.

COMMENT CANDIDATER

Une trentaine de projets a été lancée à l'automne 2020 par les ANCT. Une attention particulière a été portée au fait que le projet devait être mené par des professionnels de santé, qui étaient à l'origine de ce rapprochement des établissements.

Une instance de rédaction va être créée pour les modalités de mise en œuvre et le déploiement de la mesure. Elle comportera notamment un cahier des charges type pour les ANCT régionales.

CONTACT

Votre agence régionale de santé (ARS)





ATTRACTIVITÉ ET SERVICES

Le Volontariat territorial en administration : Une mission d'ingénierie de 12 à 18 mois pour appuyer les collectivités rurales sur leurs projets de territoire

A destination de :

- ✓ Communes territoriales rurales (établissements publics de coopération intercommunale, communes)
- ✓ Sous certaines conditions, les syndicats mixtes, communes de densité intermédiaire, associations, pays et PETR

Recrutement d'un jeune de 18 à 30 ans ayant un bac+2 minimum

Modalités de financement:

Aide de 20 000 euros à la collectivité, dont 5 000 euros aide à l'installation au bénéfice du jeune

Contacts : Préfecture

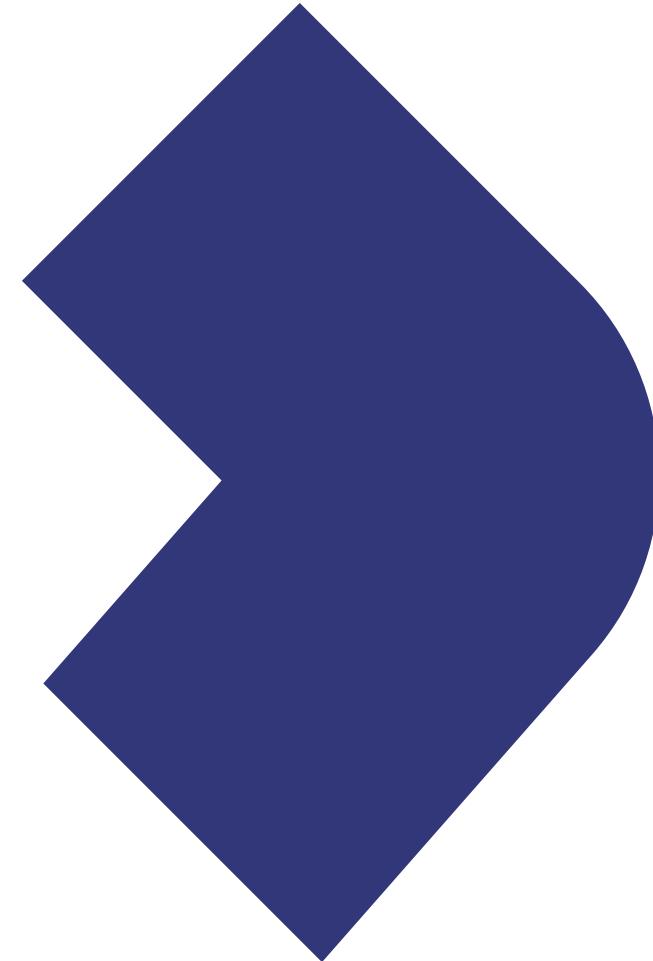
**Le VOLONTARIAT
TERRITORIAL en
ADMINISTRATION**

UNE AIDE A L'INGÉNIERIE
pour les collectivités territoriales

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés salariés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Questions/ réponses

4.



FRANCE
RURALITÉS

LES RURALITÉS, AU COEUR DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Contacts :

Direction : Magali MARTIN

Villages d'avenir

Patricia ANDRIOT patricia.andriot@anct.gouv.fr

Clémentine LAURENT clementine.laurent@anct.gouv.fr

France ruralités

David ARMELLINI David.armellini@anct.gouv.fr

